



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

**Mairie de
LE CHEIX SUR MORGE**

Document affiché le 21 novembre en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves LIGIER, Maire, à la suite d'une convocation faite par ce dernier le 13 novembre 2019.

Présents : Mesdames et Messieurs Yves LIGIER, Bertrand BIGAY, Véronique LOUSTE-SOL, Jean-Claude SAUVAT, Lionel DESSENDIER, Etienne BELIN, Nadine GOMARD, Evelyne PARRY, Séverine LAGNIER, Géraldine CANTE, Coraline MOREAU,

Absent : Mr Laurent GRENET

Secrétaire : Mr Bertrand BIGAY

Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

N°38/2019 : attribution de marché - réfection façades église

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 octobre, a retenu l'entreprise SARL KESER pour la réfection du crépi de l'église pour un montant de 42 670 € HT.

N°39/2019 : achat d'illuminations de Noël

Le S.I.E.G. a fait parvenir à la commune un devis pour de nouvelles illuminations de Noël pour un montant de 4 300.00 € HT. Un fonds de concours est demandé à la commune à hauteur de 2 597.60 €. Cette dépense était prévue au budget 2019.

N° 40/2019 : garderie du mercredi - bilan financier 2018/2019

Au vu de la convention établie entre les communes du RPI LE CHEIX / CHAMBARON SUR MORGE et du bilan financier établi en fin d'année scolaire, il ressort que notre commune doit verser la somme de 902.88 € à la commune de CHAMBARON SUR MORGE.

N° 41/2019 : modifications statutaires SIAEP Plaine de Riom

Les modifications apportées aux statuts du syndicat concernent principalement la répartition des communes au sein des EPCI.

N° 42/2019 : dématérialisation des convocations au conseil municipal

A l'unanimité, les conseillers municipaux se sont prononcés en faveur de l'envoi des convocations aux réunions du conseil municipal par mail. Cette mesure prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

N° 43/2019 : demande de subvention FIC 2020

Dans le cadre du FIC 2020, il a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection d'une partie de la rue de la Garde pour un montant de 27 205 € HT.

Décision Modificative n° 2 : virement de crédits

Augmentation de crédits : opération 190 crépi de l'église

Diminution de crédits : opération 192 aménagement de voirie

Montant : 11 940.00 €

Objet : chéneaux de l'église

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Pour des raisons de sécurité et à la demande de plusieurs riverains, la vitesse sur la rue des Baillardes va être limitée à 30 km/ heure. Cette mesure sera effective dès la prise d'un arrêté par Monsieur le Maire.

2/ le Conseil Départemental a accordé à la commune une subvention de 7 500.00 € au titre des amendes de police. Celle-ci est destinée aux travaux de sécurisation des carrefours :

- Rue Saint Roch avec Rue des Ecoles
- Rue du Stade avec Route de Varennes sur Morge

3/ Un devis a été accepté pour un montant de 6 465.57 € HT pour la pose de 2 climatisations à la nouvelle école : 1 dans la salle de classe et 1 dans le réfectoire. Les travaux devraient se dérouler pendant les vacances de février 2020.

4/ Travaux réalisés par la Commission Municipale des Jeunes pendant les vacances de Toussaint : peinture de la grille du cimetière et de la grille du Monument aux morts, ponçage des jardinières, décoration des sapins en bois. Ces derniers devraient être installés le 30 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire, Yves LIGIER.